


| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 23 septembre 2021 | N° 2021-438 |

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 23 septembre 2021 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique | <i>N° 2021-438</i> |

Lormont - Secteur Quai Carriet - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'OPERATION

L'îlot quai Carriet est adossé à la côte de la Garonne et situé en limite nord-ouest de la commune de Lormont, à l'entrée du Grand Port Maritime de Bordeaux. Il représente le dernier potentiel de développement de la ville en bordure de fleuve, au pied de la cité Carriet, au-delà de la voie SNCF. Dès 2008, compte tenu de sa position stratégique et de la nécessité de réfléchir à son devenir, un périmètre de prise en considération a été demandé sur cet îlot par délibération de la ville de Lormont du 17 octobre 2008. Par délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux n°2008/0804 du 19 décembre 2008 ce périmètre a été instauré.

Ce territoire dédié autrefois à l'activité économique, a déjà évolué vers davantage de mixité fonctionnelle avec la réalisation en 2008-2010 d'un programme d'une cinquantaine de logements sociaux réalisé par Aquitanis en façade sur le quai, en lien avec l'opération de renouvellement urbain de Génicart.

En parallèle une réflexion sur une programmation mixte sur le site a été conduite, donnant lieu en 2013 au dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel par l'un des propriétaires fonciers du site, mais est resté sans suite.

Sur la cité Carriet voisine, le premier volet du Projet de Renouvellement Urbain (2002 - 2011) a permis de la revitaliser, de rénover et renouveler son parc immobilier, de créer ou d'améliorer certains équipements et espaces publics et d'y développer de l'activité tertiaire en complément de la desserte par le tramway. Les premières réalisations ont principalement concerné la partie haute de la cité, tandis que le second volet, dont la phase opérationnelle va être engagée, concerne la partie intermédiaire du coteau plus proche de l'îlot quai Carriet.

En 2017, un foncier privé de l'îlot quai Carriet, en façade de la côte de Garonne, a fait l'objet d'une démarche métropolitaine en faveur du développement de l'activité économique via le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt AIRE piloté par la SPL, La Fabrique de Bordeaux Métropole. Le projet est en cours de mise au point. En parallèle, La Fab avait conduit une étude de faisabilité sur l'îlot global pour préfigurer son devenir et gérer la cohérence avec le projet AIRE.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et afin de recomposer ce territoire du bas Lormont, Bordeaux Métropole a confié en 2019 à La Fab une mission afin d'y définir les conditions de réalisation d'une opération d'aménagement.

Des actualisations de premiers diagnostics environnementaux réalisés par la ville et un propriétaire foncier, ont été réalisées en 2020 et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a été choisie début 2021; elle est pilotée par l'agence d'architecte-urbaniste Selva & Maugin, mandataire, et constituée par les bureaux d'études Alto Step, BET aménagement durable, ingénierie environnementale, études techniques des espaces publics, Urban ID, programmation urbaine, I2S Paysage et urbanisme, Orféa, BET acoustique et Simethis écologue.

Le diagnostic, première mission de l'étude urbaine, a été présenté à Bordeaux Métropole et à la Ville mi-juin ; celle-ci va se poursuivre jusqu'à mi 2022, en vue de l'approfondissement et de la mise au point du scénario qui devrait être choisi fin 2021.

II. LES OBJECTIFS DU PROJET URBAIN

Les études en cours, lancées par la Fab et suivies conjointement par Bordeaux Métropole et la ville de Lormont, ont permis de définir les objectifs suivants :

- Faire muter l'entrée de ville nord-ouest, donnant accès au bas Lormont, en changeant l'image de l'îlot quai Carriet et en lui redonnant une identité,
- Prendre en compte dès l'amont les caractéristiques environnementales du site dans la construction du projet urbain et inscrire sa conception dans une démarche d'évitement, de réduction et de compensation de ses impacts,
- Composer un quartier mixte habitat /activités, complétant les programmes existant à proximité et favorisant les liens et les échanges entre quartiers,
- Favoriser une programmation logement en direction de l'accession abordable et libre pour rééquilibrer et diversifier l'offre sur la commune et le secteur,
- Créer de l'espace public, des équipements et une programmation développant des complémentarités entre quartiers afin de favoriser leurs connexions,
- Faciliter la mobilité autour de la ligne du BHNS (Bus à haut niveau de service) Bassens/Campus desservant l'îlot et proposer des aménagements du quai pour le rendre plus apaisé, accueillant et praticable pour les circulations douces,
- Retrouver un lien avec le fleuve et l'autre rive du quai, proche mais inaccessible,
- Utiliser l'urbanisme transitoire pour préfigurer l'opération et amorcer dès l'amont un changement d'usages et d'image du site.

III. MODALITES DE LA CONCERTATION

Conformément à l'article L.103-2 du Code l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité métropolitaine, permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet.

Cette concertation lancée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab s'effectuera en étroite association avec la commune de Lormont.

- Un dossier de concertation du projet et un registre de concertation seront mis à disposition du public. Un exemplaire du dossier sera disponible :

- en mairie, à l'Hôtel de ville, rue André Dupin, 33 310 Lormont,

- dans les locaux de Bordeaux Métropole - au Pôle Territorial Rive Droite situé 1 rue Romain Rolland à Lormont, 33 310 Lormont.

- dans les locaux de Bordeaux Métropole – accueil de l'immeuble Laure Gatet, 39-41 Cours du Maréchal Juin, 33 000 Bordeaux

Ils pourront y être consultés aux jours et heures d'ouverture au public, en vue de recueillir les observations et suggestions éventuelles sur le registre ouvert dans cet objectif.

- Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les citoyens puissent faire part de leurs remarques.
- Une balade urbaine, une réunion publique avec l'organisation d'ateliers thématiques, et une enquête auprès de la population seront organisés durant le temps dédié à la concertation.

Un ou plusieurs documents pourront également être versés pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet de la participation et un affichage en mairie.

Le dossier de concertation comprendra notamment :

- Une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales ;
- Un plan de situation,
- Un plan de périmètre d'étude ;
- La présente délibération ;
- Un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Lormont, au siège de Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Rive Droite et d'une mesure de publicité par voie de presse.

Les dates de la balade urbaine, de la réunion publique avec les ateliers et de l'enquête auprès de la population seront précisées selon les mêmes modalités de publicité.

La clôture de la concertation sera également annoncée par voie de presse, puis le Conseil de Bordeaux Métropole en tirera le bilan par délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le périmètre de projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est dès à présent nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : de procéder à une concertation au sens de l'article L.103-2 sur le projet d'aménagement situé Quai Carriet à Lormont.

Article 2 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet précisés dans le paragraphe 2 de la présente délibération, intitulé « Les objectifs du projet urbain ».

Article 3 : d'ouvrir la concertation préalable à la réalisation du projet évoqué.

Article 4 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans la présente délibération,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer les dates de lancement effectif et de la clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

| | |
|---|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 SEPTEMBRE 2021</p> | <p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST</p> |
|---|---|

